Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 060-216004259-20230407-DEL182023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 7 avril 2023

N° 18/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
31/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril 2023 à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 31/03/2023.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; M. KOUAOVI Eric ; Mme PAILLARD Elodie ; M. BRIATTE Hubert ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme CHARTIER Florence

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à M. MOREAU Régis
M. LECHEVALIER Gilles donne pouvoir à Mme PAILLARD Elodie
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Mme DERRIEN Véronique donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : Néant

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

PROVISION DE CREANCES DOUTEUSES- BUDGET ANNEXE ASNISSEMENT

Mme la Maire propose au conseil municipal de constituer une provision de créances douteuses d'un montant de 870,21 € (15 % des créances à recouvrer). Ces créances restant à recouvrer sont les suivantes :
Exercice 2014 : 5 801,40 €

Ces provisions seront inscrites au budget primitif 2023 du budget annexe « assainissement » de Morienval au chapitre 68 – article 6817.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 870,21 €
- **DECIDE** que les crédits seront inscrits au chapitre et article correspondants du budget primitif 2023, soldes nécessaires pour faire face à ces éventuelles charges en matière de reste à recouvrer

Ainsi fait et délibéré le 07/04/2023, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)